

Allocution d'ouverture de Claude Haegi (Strasbourg, 30 mai 1995)

Légende: Le 30 mai 1995, Claude Haegi, Président de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE) prononce l'allocution d'ouverture de la deuxième session de la Chambre.

Source: Deuxième session, Allocution d'ouverture de M. Claude Haegi, Président de la Chambre des Régions (30 mai 1995), CPR/Bur (2) 1. Strasbourg: Conseil de l'Europe - Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe, Chambre des régions, 07.06.1995. 5 p.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/allocution_d_ouverture_de_claude_haegi_strasbourg_30_mai_1995-fr-498a85bd-85f0-4962-b4d1-daaad889333d.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Allocution d'ouverture de Claude Haegi, Président de la Chambre des Régions (30 mai 1995)

Mesdames, Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs les Délégués,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour la deuxième session de la Chambre des Régions, qui existe depuis un an et qui est le résultat direct de la réforme récente créant le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe, doté de ces deux structures spécifiques réservées aux collectivités locales et régionales que sont ses deux Chambres.

En vue d'introduire les travaux et vos débats de cette deuxième session, permettez-moi de vous présenter quelques réflexions et observations concernant cette première année d'existence de notre Chambre et les orientations pour ses actions futures.

Douze mois de coopération spécifique engagée entre collectivités régionales ne permettent pas encore de tirer un bilan définitif de ces premiers résultats, vu que la régionalisation et l'action des représentants des Régions se sont développées ces dernières années avec une dynamique propre et, dans beaucoup de domaines, dépassant le cadre de la Chambre des Régions.

En effet, je pense à l'avancement de la représentativité des Régions dans le cadre de l'Union Européenne, avec la création de son nouvel organe consultatif, le Comité des Régions. Je pense, au plan non gouvernemental, à l'évolution rapide de l'Assemblée des Régions d'Europe, ainsi qu'au Conseil des Communes et des Régions d'Europe et je pense, en outre, au processus de la mise en place des Régions dans les pays membres et le renforcement de leur rôle à l'intérieur des structures nationales.

Les Régions ont aujourd'hui acquis leur place dans les institutions nationales et européennes, et sont davantage intégrées dans les multiples actions et initiatives concernant la création d'une Europe nouvelle, élargie à nos Etats voisins de l'Europe centrale et orientale, qui se sont déjà dotés des structures démocratiques au niveau des collectivités locales et qui examinent les différents aspects pour créer des structures régionales. Nous ne pouvons que les encourager dans cette voie.

Il est vrai que notre travail dans le Congrès, et plus particulièrement dans le cadre de la Chambre des Régions, est dominé, dans une certaine mesure, par cette nouvelle coopération et les effets du rapprochement entre les pays de l'Europe de l'Ouest et ceux de l'Europe centrale et orientale. Dans ces domaines, la Chambre des Régions a en effet encore un vaste champ d'action à explorer. Je me suis moi-même rendu en Ukraine et en Sibérie, des membres du Bureau ont été en Moldavie, en Roumanie et en Belarus, pour développer des contacts et encourager les processus de démocratisation au plan local et régional.

Dans ce cadre, il m'est particulièrement agréable de souhaiter la bienvenue non seulement à la nouvelle délégation de la Lettonie, dernier pays à avoir été accueilli au sein du Conseil de l'Europe, mais également aux représentants des pays qui ont exprimé le souhait de rejoindre le Conseil de l'Europe, tels que l'Ukraine, la Moldavie, la Croatie, le Belarus et la Fédération de Russie.

Les activités de la Chambre des Régions menées ces douze derniers mois peuvent être présentées sous forme de deux volets:

1. ses orientations politiques,
2. ses activités à caractère plutôt technique.

Au plan politique, il y a lieu de mentionner le grand intérêt que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a manifesté pour la représentation des Régions au sein du Conseil de l'Europe depuis la création du Congrès. Des dialogues fructueux ont eu lieu entre les Présidents de notre nouvel Organe et le Président de l'Assemblée parlementaire, de même qu'avec la Commission compétente de cette Assemblée, et je félicite les délégués de cette Commission qui participent à nos travaux.

Ce dialogue a montré l'intérêt mutuel pour une coopération dans le cadre du Conseil de l'Europe et il y a, au plan du programme d'activités, de multiples domaines où nous pouvons en effet réunir nos efforts et coopérer lors de la préparation des grands projets tels que les domaines de la coopération transfrontalière et de l'aménagement du territoire, ou encore la Conférence sur les Régions méditerranéennes, prévue en septembre prochain à Chypre.

D'une manière générale, on peut constater une intensification des contacts entre le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne. Pour nous, ces contacts sont notamment concentrés sur les relations avec le Comité des Régions, qui comporte, dans sa composition, de multiples représentants qui sont également réunis aujourd'hui dans le cadre de notre Chambre. Il serait souhaitable que ces relations puissent être encore intensifiées et que des projets communs puissent être réalisés dans des domaines d'intérêt spécifique commun.

Le fait que notre programme comporte pour la discussion de la Charte européenne des régions de montagne un avis formulé par le Comité des Régions et présenté ici par le Président de la Commission compétente est un témoignage encourageant pour les possibilités qui existent de coopérer et, là où c'est possible, de développer des initiatives politiques complémentaires.

La Chambre des Régions ne peut réussir dans son travail qu'avec le soutien et l'engagement direct des représentants des collectivités régionales. Ainsi, il est nécessaire de développer davantage le dialogue avec les Régions. Les possibilités de se réunir, avec cet objectif, étaient dans le passé encore limitées; c'est pourquoi j'ai pris l'initiative de proposer, le 27 mars, une réunion informelle de la Chambre des Régions, intitulée "Les Régions témoignent: dialogue des Régions sur les grands problèmes d'actualité".

C'est la première fois qu'une telle réunion a pu se tenir et a d'ailleurs donné des impulsions et orientations intéressantes, qui ont été intégrées dans le Rapport sur les questions d'actualité que j'ai l'honneur de présenter au cours de la session.

Il est de mon intention de poursuivre cet exercice et de vous réunir à nouveau, au cours de la prochaine intersession, pour pouvoir approfondir ce dialogue avec vous en vue de mieux définir les orientations et les actions futures de notre Chambre.

Au plan de nos travaux techniques, il y a lieu de préciser tout d'abord qu'un certain nombre de Groupes de travail ont été créés, remplaçant les commissions de l'ancienne Conférence Permanente des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe.

Actuellement, il existe une trentaine de Groupes de travail au sein du Congrès; 6 Groupes sont de la responsabilité exclusive de la Chambre des Régions, 17 sont des Groupes mixtes et les autres sont de la responsabilité de la Chambre des Pouvoirs Locaux.

Les Groupes ayant une importance toute particulière pour notre Chambre sont les suivants:

1. Groupe de travail pour l'élaboration du Règlement intérieur

Ce Groupe a terminé son travail et son Rapporteur, M. Starzacher, présentera tout à l'heure le projet du nouveau Règlement intérieur de notre Chambre. Ainsi, nous disposerons dans l'avenir d'un outil important pour un travail efficace et plus transparent.

2. Groupe de travail pour l'élaboration de la Charte européenne de l'autonomie régionale

Vu l'importance qui a été accordée à la Charte européenne de l'autonomie locale en tant que document normatif de référence pour la construction d'une démocratie de base, il n'est pas nécessaire de souligner l'importance à attacher à l'élaboration de ce projet de Charte qui, nous le souhaitons, deviendra également un instrument juridique international d'orientation et de référence pour la création de structures régionales dans

les pays membres.

M. Rabe, Rapporteur de ce Groupe, s'est déjà inscrit sur la liste d'orateurs pour vous présenter un rapport succinct sur l'état actuel de ces travaux.

3. Groupe de travail "Coopération politique et économique Est/Ouest"

Enfin, j'aimerais mentionner le travail du Groupe chargé de promouvoir la coopération politique et économique Est/Ouest, Groupe qui s'est engagé à organiser la première Rencontre Est/Ouest des Régions d'Europe, prévue pour le début de l'année prochaine à Genève.

Je me suis limité à ces trois domaines clés. D'autres activités sont décrites de façon plus détaillée dans les documents distribués.

* * *

J'aimerais terminer par quelques réflexions sur les problèmes rencontrés:

un sujet qui revient à de multiples occasions est la définition administrative des unités régionales, des Régions.

Cette discussion a eu lieu dans le cadre de notre réunion informelle du mois de mars. Elle se retrouve dans le rapport de M. Pinto, de l'Assemblée parlementaire, et elle est sous-jacente lors des discussions au Bureau concernant la représentativité des délégations nationales au sein de notre Chambre.

Je pense que cette question ne devrait pas être considérée actuellement d'une manière trop étroite, étant donné que les structures étatiques en Europe sont toujours en évolution et que nous n'avons pas de modèle unique à imposer.

Dans cette perspective, j'aimerais me référer à Denis de Rougemont, qui a considéré que "la Région idéale devrait être formée d'une grappe de communes ayant décidé de s'unir pour gérer un espace à taille humaine". Aujourd'hui, les Régions répondent bien rarement à la définition de Denis de Rougemont. Néanmoins, elles constituent des perspectives de développement intéressantes pour répondre aux besoins quotidiens des citoyennes et des citoyens de ce continent.

Je pense que l'élaboration d'une Charte de l'autonomie régionale servira, dans l'avenir, comme orientation pour ces débats.

La deuxième réflexion concerne la mobilisation des représentants des Régions au sein de la Chambre, en vue de les intégrer davantage dans nos activités. Il faut introduire une dynamique politique dans notre Assemblée, afin de pouvoir répondre aux objectifs qui ont été à la base de la création de cette structure de travail.

J'aimerais lancer un appel à tous les membres pour qu'ils participent davantage à nos diverses activités, pour qu'ils nous fassent connaître leurs propositions et leurs souhaits pour orienter nos travaux futurs, pour qu'ils se lancent activement dans les divers projets initiés par notre Chambre et stimulant notamment l'échange d'expériences et d'information dans les domaines de leur compétence. Ainsi, les Régions peuvent contribuer, à notre niveau et dans le cadre des structures qui nous sont maintenant offertes par le Conseil de l'Europe, à la recherche de solutions aux grands défis auxquels notre société démocratique devra faire face dans les années à venir.

Je vous remercie de votre attention.